

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2023-13(GRH)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-trois et le 12 avril, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre d'élus en exercice : 5
Présents : 3
Absents : 2
Votants : 3
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présent(e)s : Monsieur Claude BONDIL, Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau (en visioconférence)

Objet : Référentiels internes d'organisation de formation et évaluation (RIOFE)

Le Président expose :

En février 2020, les membres du comité technique ont donné un avis favorable sur la mise en place du règlement de formation, suivi par l'adoption de nombreux RIOFE.

Le règlement intérieur du CST prévoit dans ses compétences l'avis sur les plans de formation. Les RIOFE étant un prolongement des plans de formation, il convient d'adopter les RIOFE suivants :

- Coordinateur de salle opérationnelle ;
- FORAC.

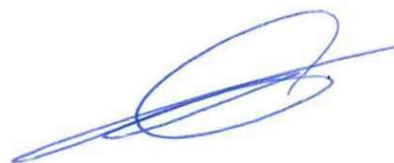
Le comité social territorial a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 28 mars 2023.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL



Accusé de réception en préfecture 004-280400169-20230412-B-2023-13-GRH-DE Date de télétransmission : 17/04/2023 Date de réception préfecture : 17/04/2023
--